

**Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)**  
**Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION**  
**Séance du 20 mars 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt mars, à 14 heures,  
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Daniel COTTON, Doyen de séance et Maire sortant.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/03/2026

**Présents** : M. Daniel COTTON, M. Jean François FAURE, M. Jean-Claude CUTIVEL,  
M. Bruno LAMY, M. Christophe SARAYOTIS, MME Hélène MEE, MME  
Constance LASSAIGNE, MME Sophie LIGEON, MME Anne-Clémence  
MAUDET

**Absents excusés** : M. Frank BRESSON, a donné procuration à MME Sophie LIGEON  
MME Nathalie WEISS, a donné procuration à MME Hélène MEE

MME Sophie LIGEON est nommée secrétaire de séance.

M. Jean François FAURE et MME Hélène MEE sont désignés assesseurs pour les opérations électorales.

**1/ Élection du maire et des adjoints à bulletin secret**

Les résultats des votes sont consignés sur le PROCÈS-VERBAL, transmis en Préfecture. Les rôles des Conseillers municipaux sont répartis ainsi :

- Élection du maire : 10 voix Pour M. Jean François FAURE, 1 vote blanc

**1/ et 2/** Après avoir déterminé le nombre d'adjoints à deux – ***Délibération n°2026-4-01***

***Détermination du nombre d'adjoints***

- Élection du 1<sup>er</sup> adjoint : 10 voix Pour MME Hélène MEE, 1 vote blanc

- Élection du 2<sup>ème</sup> adjoint : 10 voix Pour M. Jean-Claude CUTIVEL, 1 vote blanc

**3/ Élection du conseiller communautaire**

Le maire élu refuse son rôle de conseiller communautaire et le transmet **par fléchage** à sa Première adjointe : MME Hélène MEE, puis dans l'ordre du tableau des Conseillers municipaux, donne la suppléance à : M. Jean-Claude CUTIVEL. (malgré la candidature en tant que suppléante de MME Sophie LIGEON retoquée par la CCVD).

4/ A l'unanimité des membres présents, les indemnités de fonction des élus présentées sont acceptées – ***Délibération n°2026-4-02 Indemnités de fonctions des élus***

5/ Définition des commissions municipales, délégués et suppléants dans les organismes extérieurs – ***Délibération n°2026-4-03***

6/ Désignation de deux représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués du Comité syndical du SDED Syndicat des Énergies de la Drôme – ***Délibération n°2026-4-04***

La désignation des représentants a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue, ou après deux tours de scrutin infructueux, à la majorité relative. Le Conseil municipal ayant procédé au vote par scrutin secret. Ont obtenu les suffrages suivants :

- M. Bruno LAMY : 11 voix
- M. Christophe SARAYOTIS : 11 voix

7/ Renouveaulement des membres de la Commission communale des Impôts Directs (CCID) :  
point reporté au prochain conseil municipal

8/ Arrêté n°2026-04 portant délégation de fonction aux adjoints et de signatures aux adjoints  
et au secrétaire général de mairie

9/ Lecture faite par Jean-François FAURE, maire élu, de la Charte de l'élu local (source AMF  
2025)

**La séance est levée à 15h02**  
**Le prochain conseil se réunira le 2 avril 2026 à 18h30 à la mairie**

La secrétaire de séance  
Sophie LIGEON



Le Maire,  
Jean-François FAURE

